



ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 À 18H30, À LA SALLE J.-MAURICE PROULX

PROCÈS-VERBAL

SONT PRÉSENTS :

Boissonneault, Charles
Bourget, Patrick
Caron, Jean
Doyon, Mireille
Fortin, Christopher
Lafrenière, Edith
Lemieux, Geneviève

Lévesque, Christine
Marcotte, Caroline
Noël, Gaétan
Patterson, Guy
Rancourt, Suzanne
Sirois, Christopher
Tremblay, Isabelle

SONT ABSENTS :

Beaulieu, Julie*
Blouin, Chrystian*
Darby, Daniel*

* Absence annoncée.

INVITÉS :

Boutin, Jeanne – Étudiante
Côté, Maëva, - Étudiante
Dessureault, Yves – Directeur du Centre de robotique et de vision industrielles (CRVI)
Drouin, François – Directeur de TransBiotech

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux des séances du 14 juin et du 30 août 2022
- 4.0 Affaires découlant des procès-verbaux des séances du 14 juin et du 30 août 2022
- 5.0 Informations en rafale
- 6.0 Rapport de la Direction générale
- 7.0 Plan stratégique – Déploiement
- 8.0 Comité ad hoc en lien avec le Plan stratégique
- 9.0 Présentation étudiante - « Programme d'étudiant(e)s réfugié(e)s »

- 10.0 Modifications à la Politique de valorisation de la langue
- 11.0 Délivrance de DEC
- 12.0 Délivrance d'AEC
- 13.0 Bilan annuel de l'application de la Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP) 2021-2022
- 14.0 TransBiotech : Plan de travail 2022-2023
- 15.0 CRVI : Plan de travail 2022-2023
- 16.0 Rapport des comités
 - 16.1 Commission des études
 - 16.2 Comité exécutif
 - 16.3 Comité d'audit
 - 16.4 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 16.5 Décisions prises par le dirigeant d'organisme
- 17.0 Prochaine rencontre
- 18.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue aux membres, confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée. Elle communique quelques éléments d'information en lien avec :

- la Fondation du cégep : un plan d'action sera soumis au conseil lors d'une prochaine séance ;
- le groupe TEAMS du conseil d'administration : celui-ci est maintenant ouvert aux échanges entre les membres. Il est rappelé que le choix de cette plateforme répond aussi à une demande exprimée par le conseil, soit un lieu d'archive dans lequel sont classés, dans un même endroit, divers documents utiles pour un(e) administrateur(trice). En ce qui a trait aux dossiers d'assemblée, il est précisé qu'ils sont déposés sur TEAMS à la suite de chacune des séances ;
- la prise de photos des membres du conseil d'administration : celle-ci aura lieu le 14 novembre prochain, soit avant la séance du conseil. Ces photos seront ensuite versées sur le site du cégep.

Les membres se présentent à Mme Suzanne Rancourt, nouvelle administratrice à titre de titulaire de DEC du secteur technique. Cette dernière fait part de sa motivation à siéger au conseil, de sa formation et de son expérience professionnelle, en précisant qu'elle est retraitée du cégep depuis cinq ans, à la suite de 38 années de service dans cet établissement.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Christopher Sirois, appuyé par Mme Christine Lévesque et résolu à l'unanimité

QUE - l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Mme Caroline Marcotte informe les membres qu'elle doit quitter l'assemblée vers 20h.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 14 JUIN ET DU 30 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022

Il est proposé par M. Jean Caron, appuyé par Mme Geneviève Lemieux et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 soit adopté avec la modification suivante :

- Le libellé du dernier paragraphe du point 20.1 relatif au rapport de la Commission des études doit se lire ainsi :
« Le 31 mai, deux rencontres extraordinaires ont eu lieu dont l'une à 14h15 sur l'avis de la Commission des études à propos de la personne retenue par le comité de sélection pour le poste de directeur/directrice des études. Puisque le procès-verbal de l'assemblée de 13h n'a pas encore été adopté, celui-ci sera présenté au conseil lors d'une prochaine séance ».

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2022

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par M. Christopher Sirois et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2022 soit adopté avec la précision suivante :

- Ajout du mot « bâtiment » à l'intérieur de la première phrase du deuxième paragraphe du point 4.0 relatif à l'affectation du solde de fonds. Par conséquent, ladite phrase se lit ainsi :
« Puisque le projet de mise aux normes et d'agrandissement du centre sportif fait l'objet de l'un des éléments de la présente demande d'affectation du solde de fonds, M. Petitpas fait le point sur les travaux (incluant les différents échéanciers et les coûts additionnels liés à des imprévus dans la partie existante du bâtiment qui date de plus de 50 ans), sur les solutions mises en place visant la poursuite des activités durant les travaux et sur les ajouts au projet initial ».

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 14 JUIN ET DU 30 AOÛT 2022

En complément d'information à la fiche de suivi déposée, le directeur général précise que :

- l'annexe S128 relative à la mesure permettant d'assurer l'utilisation optimale des fonds publics s'appliquera au rapport financier annuel 2022-2023 ;
- la plainte déposée à la CNESST dont il est question au point 12.0 du procès-verbal du 30 août s'applique à des administrateurs(trices), ce qui explique la raison pour laquelle elle a fait l'objet d'un point d'information au conseil d'administration.

En réponse aux questions soulevées, il est mentionné que :

- le Ministère est en réflexion sur la possibilité de prolonger le mandat de gouvernance qu'il a confié à M. Serge Brassat, et ce, afin de compléter sa mise en œuvre. Le conseil d'administration sera informé de la décision du Ministère ainsi que des éléments visés dans l'extension du mandat, le cas échéant ;
- dans le cadre du projet de mise aux normes et d'agrandissement du centre sportif, les unités de ventilation attendues ont été reçues et que l'échéancier permet toujours une livraison du projet au moment prévu.

5.0 INFORMATIONS EN RAFALE

Quelques éléments d'information sont communiqués aux membres en lien avec :

- l'effectif étudiant au 20 septembre 2022 : le cégep compte 2 630 étudiant(e)s alors que la prévision était de 2 685 au mois d'août. Parmi les facteurs pouvant expliquer cet écart, la directrice des études mentionne :
 - les impacts de la pandémie puisque moins d'étudiant(e)s ont obtenu leur diplôme d'études secondaires avec le retour des examens ministériels et le retrait de certaines mesures d'assouplissement comme les « incomplets COVID » ;
 - une baisse des demandes d'admission pour les tours du 1^{er} mai, du 1^{er} juin et du 1^{er} août par rapport aux années antérieures ;
 - une diminution du nombre d'étudiants internationaux par rapport à ce qui était anticipé, soit environ une trentaine.

Elle souligne que les efforts de promotion se poursuivent.

- les deux certifications collégiales obtenues au niveau de la formation continue : invitée à se joindre à l'assemblée, la directrice de la formation continue et des services aux entreprises mentionne qu'il s'agit :
 - d'une certification en *Techniques d'éducation à l'enfance* dont la première cohorte a débuté samedi dernier ;

- et d'une certification en *Assurance de dommages* résultant d'un travail avec la *Coalition pour une relève en assurance de dommages*. Cette dernière a obtenu une subvention de 5 M\$ du Conseil des partenaires du marché du travail. Le Cégep de Lévis est l'un des quatre cégeps choisis pour offrir cette formation.
- l'embauche de cadres depuis la dernière séance du conseil : deux membres du personnel d'encadrement ont été nommés, soit :
 - Mme Marie-Lise Mathieu à titre de coordonnatrice à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises ;
 - M. Marc-Antoine Chabot-Fradette à titre de coordonnateur au Service des immeubles et des équipements.

Le directeur général fait aussi le point sur les affichages en cours selon les catégories d'emploi. Il souligne la difficulté à recruter, particulièrement dans le domaine de l'informatique. Il mentionne également la problématique lorsqu'il s'agit de combler un remplacement par rapport à un poste, et ce, dans tous les secteurs.

- l'activité organisée par un professeur de Sciences humaines dans le cadre des élections provinciales : le mardi 20 septembre, s'est tenu un « midi électoral » durant lequel cinq candidats des circonscriptions des Chutes-de-la-Chaudière et de Lévis ont présenté leurs engagements électoraux devant la communauté collégiale qui était invitée à y assister. Des félicitations sont adressées à M. Christopher Sirois qui a animé cet événement.
- l'entente de confidentialité liée au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : la secrétaire du conseil confirme que tous les membres du conseil ont signé ladite entente.

6.0 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'ajout de ce point statutaire permet d'informer les membres du conseil sur certains dossiers impliquant, notamment, le Ministère, des partenaires du milieu, d'autres institutions d'enseignement, etc. À cet effet, le directeur général mentionne :

- le projet de la salle de spectacle :

Le cégep a reçu une mise à jour du concept (incluant l'espace pour l'Orchestre symphonique de Lévis) pour ce projet évalué à 16,2 M\$. Plusieurs démarches politiques ont été effectuées dont des rencontres avec des candidats de la campagne électorale (Mme Karine Laflamme et M. Bernard Drainville) afin de les sensibiliser à ce projet ainsi qu'avec la députée de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis (Mme Dominique Vien). Le directeur de la Caisse de Lévis (M. Benoit Caron) a également été mis au fait de ce projet et une tournée de grandes entreprises est prévue dans le but de préparer une campagne majeure de financement par la Fondation du cégep. Une rencontre est

fixée le 18 octobre avec Créaform. Il est souligné que le vice-président aux opérations de cet organisme, M. Denis Daigle, a signifié son intérêt à siéger au conseil d'administration du Cégep de Lévis.

Le document de la Ville de Lévis dans lequel figure les priorités de celle-ci, dont la rénovation de la salle de spectacle du Cégep de Lévis, sera déposé dans le répertoire de la présente séance.

- la visite de la sous-ministre:

Dans le cadre de sa tournée, Mme Paule De Blois a visité le cégep le 9 septembre dernier. Lors de cette rencontre, il fut notamment question des particularités et des enjeux liés :

au cégep :

- sa situation géographique en lien avec le développement de la ville de Lévis ;
- le transport en commun qui doit être amélioré pour favoriser la fluidité vers le cégep ;
- l'opération liée au devis pédagogique des cégeps et les projections de l'effectif étudiant jusqu'en 2030 ;
- la provenance des étudiants du cégep et la présence de campus sur son territoire ;
- les coûts associés à la mise aux normes du bâtiment et le déficit d'entretien, faute de financement adéquat.

à l'enseignement régulier :

- le financement associé à la révision des programmes d'études et aux travaux de réfection requis ;
- le financement de certains programmes techniques qui ne correspond pas à la réalité ;
- les nouvelles demandes d'autorisation de programme.

à la formation continue :

- le financement des petits groupes qui nécessite un mécanisme plus flexible ;
- le financement pour l'acquisition d'équipements ;
- l'agilité de la formation, et ce, dans le respect des conventions collectives.

Les défis que doivent relever les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ont aussi fait l'objet des discussions.

- un dossier en cours devant le Tribunal administratif du travail :

Une centrale syndicale a déposé une demande d'accréditation pour le personnel professionnel des CCTT. Quatre cégeps sont ciblés, soit ceux de Lévis, d'Alma, de

Chicoutimi ainsi que celui de la Gaspésie et des Îles. Deux journées d'audience ont eu lieu et une autre est prévue le 10 octobre.

7.0 PLAN STRATÉGIQUE - DÉPLOIEMENT

Le directeur général présente la démarche pour en arriver à la proposition du nouveau plan stratégique (2023-2028). Parmi les étapes de ce processus, il souligne :

- la formation d'un comité ad hoc du conseil en expliquant son mandat, sa composition et ses principales responsabilités ;
- l'analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) par les directions et services ;
- la réalisation d'un sondage par une firme externe auprès des membres de la communauté collégiale (employés et étudiants) sur leur vision du cégep dans cinq ans ;
- la mise en place d'une boîte à idées ;
- la participation de partenaires externes pour valider leurs perceptions sur le cégep ainsi que pour identifier leurs besoins et leurs attentes ;
- la présentation du bilan du plan stratégique 2018-2023 à la séance du conseil du 13 décembre prochain ;
- une journée institutionnelle le 12 janvier 2023 durant laquelle le personnel sera invité à une réflexion sur le développement du cégep en lien avec ses enjeux et ses défis ;
- un retour, au conseil d'administration du 21 février, sur les faits saillants de la journée institutionnelle et le travail amorcé par la direction (proposition d'objectifs, de pistes d'actions, d'indicateurs de performance et de cibles) ainsi qu'une présentation d'un premier jet du plan stratégique 2023-2028 ;
- la consultation du projet de plan stratégique auprès des instances et des partenaires externes, de la mi-mars à la mi-avril ;
- la demande d'avis auprès de la Commission des études en mai ;
- la présentation du nouveau plan stratégique au conseil d'administration de juin, et ce, pour adoption.

En réponse aux questionnements soulevés, il est mentionné qu'il n'existe pas de guide ministériel en lien avec la rédaction d'un plan stratégique pour les cégeps et qu'aucune date de dépôt n'est exigée par le Ministère.

En complément d'information, il est souligné que le plan stratégique sera aussi soumis à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), à la suite de son approbation par le conseil d'administration. La directrice des études mentionne que des documents de référence, à cet effet, seront déposés dans le répertoire de la présente séance.

8.0 COMITÉ AD HOC EN LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE

La secrétaire du conseil rappelle la composition du comité ad hoc en lien avec le plan stratégique 2023-2028. À la suite de son message transmis aux membres du conseil, le 12 septembre dernier, elle fait part des candidatures qu'elle a reçues pour siéger sur ce comité.

Des échanges ont lieu sur les éléments qui ont guidé la réflexion quant à la composition du comité et sur les attentes signifiées en lien avec la transparence et le partage des enjeux à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Résolution CA-3486

CONSIDÉRANT - que le Plan stratégique actuel (2018-2023) vient à échéance en juin 2023;

CONSIDÉRANT - que l'article 16.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* mandate le conseil de chaque collège d'établir un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années;

CONSIDÉRANT - que l'article 3.2.1 du *Règlement no. 1* stipule que c'est le conseil qui détermine la mission et les orientations du cégep et approuve le plan stratégique et le plan de réussite;

CONSIDÉRANT - que l'article 8.7 du *Règlement no. 1* permet au conseil de constituer tout autre comité afin de l'assister à assumer ses responsabilités;

CONSIDÉRANT - que le conseil détermine, par résolution, la composition des comités et nomme les membres desdits comités;

Il est proposé par Mme Caroline Marcotte, appuyé par Mme Geneviève Lemieux et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil nomme les personnes suivantes à ce comité :

- la Direction générale, M. Guy Patterson;
- la Direction des études, Mme Isabelle Tremblay;
- la présidence du conseil et représentante des parents, Mme Édith Lafrenière;
- la secrétaire du conseil, Me Natascha Joncas;
- un membre parmi les deux étudiants, M. Christopher Sirois;
- un membre parmi les membres du personnel, M. Patrick Bourget;
- un membre issu du milieu socioéconomique, ou du marché du travail ou des entreprises, M. Jean Caron;
- un membre issu du milieu scolaire ou titulaire de DEC, Mme Suzanne Rancourt.

Compte tenu de l'heure à laquelle il était prévu de traiter le point 9.0 dans l'ordre du jour, il est convenu de passer au point 10.0 immédiatement, ce qui permettra aux invitées du point 9.0 de se joindre à la séance au moment prévu.

10.0 MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE VALORISATION DE LA LANGUE

La directrice des études mentionne que la version soumise intègre les éléments de la révision amorcée avant la pandémie ainsi que ceux qui ont été ajoutés afin de se conformer aux exigences de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022. Elle présente les modifications proposées et précise que la politique s'applique à l'ensemble de la communauté collégiale. Parmi la reddition de comptes à laquelle est assujéti le cégep, elle mentionne :

- la transmission de cette politique (et ses modifications) au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui en assure la diffusion auprès du ministère de la Langue française (MLF);
- la révision de la politique aux 10 ans;
- la production d'un rapport d'application qui doit être acheminé au MLF aux trois ans.

Résolution CA-3487

CONSIDÉRANT - que la dernière révision de la *Politique de valorisation de la langue* (PVL) du cégep remonte à 2004 et que des modifications s'imposent;

CONSIDÉRANT - l'entrée en vigueur de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, le 1^{er} juin 2022;

CONSIDÉRANT - que les modifications à la *Charte de la langue française* décrivent de nouvelles obligations pour les établissements collégiaux en matière de politique linguistique;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par M. Christopher Sirois, appuyé par Mme Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE - soit adoptées les modifications à la *Politique de valorisation de la langue* qui comprend les éléments requis par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* et la *Charte de la langue française*.

Tel que convenu précédemment, le conseil traite maintenant le point 9.0.

9.0 PRÉSENTATION ÉTUDIANTE - « PROGRAMME D'ÉTUDIANT(E)S RÉFUGIÉ(E)S » (PÉR)

La présidente rappelle l'un des rôles du conseil qui consiste à appuyer des initiatives et des projets mis de l'avant par des étudiant(e)s.

Deux étudiantes, membres du PÉR, sont invitées à présenter le programme. Parmi les faits saillants, elles mentionnent que :

- ce programme est chapeauté par l'EUMC (Entraide universitaire mondiale du Canada) ;
- le Cégep de Lévis est le premier du réseau collégial à avoir implanté le programme, soit au printemps 2017 et qu'il a accueilli, jusqu'à maintenant, cinq (5) étudiant(e)s réfugié(e)s ;
- 60 étudiant(e)s environ du cégep se sont impliqué(e)s à l'intérieur de ce programme depuis sa création ;
- le PÉR offre la possibilité à un être humain, ayant des conditions de vie difficiles et étant privé de scolarité, de donner un nouveau souffle à sa vie en poursuivant ses études, ce qui favorise un avenir meilleur pour lui-même et sa famille ;
- le parrainage d'un(e) étudiant(e) réfugié(e) représente environ 23 000\$ pour ses 12 premiers mois au Québec.

Des échanges ont lieu sur le financement du programme, sur la provenance des étudiant(e)s réfugié(e)s que le cégep accueille, sur les principales difficultés et les grands défis rencontrés à ce jour et ceux anticipés, sur le rôle des membres du comité qui est illustré par des exemples concrets, sur l'appui financier possible en contribuant notamment par un don à la Fondation et, finalement, sur le soutien offert à l'étudiant(e) réfugié(e) à la suite de sa première année au Québec.

Une vidéo est présentée aux membres du conseil, laquelle fait état de différents témoignages en lien avec l'apport du PÉR au sein d'une organisation scolaire et ses bienfaits. Ladite vidéo sera disponible dans le portail du conseil d'administration, à l'intérieur du répertoire de la présente assemblée).

Il est souligné l'importante implication de deux professeures à l'intérieur du comité, soit Mme Annie Demers-Caron ainsi que Mme Marie-Claire Voyer-Messier.

À la suite de cette présentation, une motion de félicitations est proposée.

Résolution CA-3488

Il est proposé par M. Jean Caron, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

- QUE
- des félicitations soient transmises à chacun des membres du comité institutionnel et du comité étudiant en lien avec le « Programme d'étudiant(e)s réfugié(e)s » qui, par leurs actions, leur engagement et leur ouverture sur le monde, contribuent à

faire la différence dans la qualité de vie d'un être humain ainsi que dans la société, par leur sensibilisation à la différence.

11.0 DÉLIVRANCE DE DEC

La directrice des études propose que le cégep recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur la délivrance du diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s enregistré(e)s dans le document officiel produit par le collège, lequel représente 21 sanctions. Ces étudiant(e)s ont atteint l'ensemble des objectifs et standards du programme auquel ils et elles sont inscrit(e)s et ont réussi les épreuves les rendant admissibles à la sanction de leurs études.

Résolution CA-3489

CONSIDÉRANT - l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC);

CONSIDÉRANT - la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;

CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - la liste officielle des programmes et du nombre d'étudiant(e)s par programme ayant droit à la sanction des études;

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux, appuyé par M. Christopher Sirois et résolu à l'unanimité

QUE - le cégep recommande à la ministre de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s dûment enregistré(e)s dans le document officiel produit par ce dernier;

QUE - la directrice adjointe au Service du cheminement et de l'organisation scolaires soit mandatée pour signer le rapport de recommandation de sanctions.

12.0 DÉLIVRANCE D'AEC

La directrice des études recommande la délivrance d'AEC aux 15 finissant(e)s qui ont satisfait les conditions permettant l'obtention de leur attestation d'études collégiales.

Résolution CA-3490

CONSIDÉRANT - l'article 33 de la Section VII du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui traite de la sanction des études et qui donne le pouvoir au collège de décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont atteint les objectifs du programme d'établissement auquel ils et elles sont admis(es);

CONSIDÉRANT - que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises a respecté l'article 5.1 du Règlement n°8 en transmettant au Service du cheminement et de l'organisation scolaires les notes obtenues par les étudiants(e)s inscrit(e)s aux programmes menant à une AEC;

CONSIDÉRANT - que le Service du cheminement et de l'organisation scolaires a procédé à l'analyse du dossier scolaire de ces étudiant(e)s et a constaté que tous les cours du programme ont été réussis comme le stipule l'article 5.2 du Règlement n°8 et en conformité avec les prescriptions de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) qui traite de la sanction des études;

CONSIDÉRANT - les articles 25 et 26 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;

CONSIDÉRANT - que l'article 3.2.3 du *Règlement de régie interne* stipule que la Direction des études recommande au conseil d'administration de décerner les AEC;

CONSIDÉRANT - que l'article 6.2 du Règlement n°8 stipule que chaque attestation est signée par la Direction générale et la Direction des études;

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux, appuyé par M. Christopher Sirois et résolu à l'unanimité

QUE - le cégep décerne une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux conditions de sanction prévues à notre réglementation, et dûment enregistré(e)s dans le document produit par le cégep;

QUE - le directeur général et la directrice des études signent les attestations.

13.0 **BILAN ANNUEL DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES PROGRAMMES (PIGP) 2021-2022**

La directrice des études rappelle en quoi consiste la *Politique institutionnelle de gestion des programmes* qui a été adoptée en 2019, laquelle vise une démarche intégrée et vient baliser les actions reliées aux phases du cycle de vie des programmes, et ce, afin d'offrir des programmes de qualité dans un contexte en évolution. Elle fait un lien avec l'orientation 3 du plan stratégique qui se définit ainsi : « Être un cégep de premier choix ».

Elle présente l'état de situation de chacun des programmes d'études offerts au cégep au terme de l'année 2021-2022, selon les trois phases de gestion d'un programme liées à l'élaboration, l'implantation ainsi qu'à son évaluation continue. Il est précisé que cette dernière phase s'échelonne sur une période de six ans et qu'elle est basée sur les critères suivants émanant de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- la pertinence du programme ;
- la cohérence du programme ;
- la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants ;
- l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières ;
- l'efficacité du programme ;
- la qualité de gestion du programme.

Il est précisé que le déploiement de l'évaluation des programmes se concrétisera en 2022-2023.

Des échanges ont lieu sur les résultats des outils développés, lesquels ont fait l'objet d'un consensus lors de leur présentation à la Commission des études. Il est souligné le travail colossal et collaboratif qui a mené à la grande qualité de ces outils d'évaluation.

Résolution CA-3491

CONSIDÉRANT - les rôles et responsabilités de la Direction des études énumérés dans la *Politique institutionnelle de gestion des programmes* (PIGP);

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par Mme Geneviève Lemieux et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte le bilan de l'application de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes* (PIGP) 2021-2022.

Il est rappelé que le cégep est toujours en attente de la réponse du Ministère en lien avec la demande d'autorisation pour offrir le programme *Sciences informatiques et mathématiques*.

14.0 TRANSBIOTECH : PLAN DE TRAVAIL 2022-2023

Invité à présenter ce point, le directeur de TransBiotech remercie les membres du conseil pour l'intérêt qu'ils ont manifesté en visitant le Centre avant la présente assemblée.

Trois grands enjeux sont identifiés pour l'année 2022-2023. Ceux-ci sont liés à l'absence d'une planification stratégique depuis juin 2021, à la croissance limitée du Centre et aux projets majeurs qui se terminent dans l'année en cours. Le directeur de TransBiotech présente donc les axes et les objectifs mis de l'avant, ainsi que les échéances.

En ce qui a trait à la reconnaissance de TransBiotech, il est rappelé que l'autorisation pour le maintien du Centre se terminait le 30 juin 2021 et que le Ministère a accepté de prolonger celle-ci jusqu'en juin 2022 afin de permettre l'embauche d'un nouveau directeur général. De plus, afin de permettre la révision de son processus d'évaluation des CCTT, le Ministère a informé ceux-ci du report de cette opération. Par conséquent, TransBiotech déposera auprès du Ministère, le 31 janvier, une demande de reconnaissance pour la période s'échelonnant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028. Par conséquent, ce sujet incluant la planification stratégique du Centre, fera l'objet d'un point de décision à l'ordre du jour du conseil d'administration du cégep le 13 décembre prochain. En avril 2023, une rencontre de discussion est prévue avec le Ministère, lequel rendra sa décision par la suite.

Des échanges ont lieu sur les prévisions budgétaires 2022-2023.

Résolution CA-3492

- CONSIDÉRANT - la mission du Cégep de Lévis;
- CONSIDÉRANT - que TransBiotech (Centre de recherche et de transfert en biotechnologies) agit à titre de mandataire du cégep pour la gestion de son centre collégial de transfert de technologie;
- CONSIDÉRANT - l'article 5.2.4 de la *Convention de gestion entre le Cégep et TransBiotech*, lequel stipule que le plan de travail du Centre, préalablement adopté par son conseil d'administration, est l'un des documents qui doit aussi être adopté par le conseil d'administration du cégep;
- CONSIDÉRANT - l'adoption du plan de travail 2022-2023 de TransBiotech par son conseil d'administration, le 14 septembre 2022;

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

- QUE
- le conseil d'administration du Cégep de Lévis adopte le plan de travail 2022-2023 de TransBiotech incluant les prévisions budgétaires.

15.0 CENTRE DE ROBOTIQUE ET DE VISION INDUSTRIELLES (CRVI) : PLAN DE TRAVAIL 2022-2023

Invité à se joindre à l'assemblée, le directeur du CRVI mentionne que l'année 2022-2023 est la quatrième année du plan stratégique, lequel se termine le 30 juin 2024. Il présente les objectifs visés par le Centre en 2022-2023 en lien, notamment, avec le chiffre d'affaires, la programmation de recherche « Plateforme de prototypage d'applications industrielles utilisant l'intelligence artificielle et la robotique avancée » qui se poursuit, les marchés cibles, le développement des liens avec les départements du cégep, la participation du Centre à l'initiative « Mon premier projet numérique » avec l'escouade numérique, le financement de la phase 2 de l'alliance Force.IA., l'implication du CRVI dans le projet d'innovation du Dataparc de Lévis et le recrutement de chercheurs de haut calibre.

Parmi les enjeux, il souligne, entre autres, la rareté de la main-d'œuvre, la flambée des salaires, la difficulté d'acquisition d'équipements technologiques en raison de la pénurie de composantes qui sont nécessaires à leur fabrication ainsi que l'augmentation des délais de livraison.

M. Dessureault fait part de mesures visant à assurer des retombées significatives sur la formation collégiale. En ce qui a trait à la prévision budgétaire, il anticipe un bénéfice d'environ 130 000\$ au 30 juin 2023.

Des échanges ont lieu sur la nature des postes à combler au CRVI ainsi que sur le volet financier. Puisque le Centre présentera ses états financiers lors de la prochaine séance du conseil, il est mentionné que l'information demandée sera disponible à ce moment.

Une invitation est lancée aux membres pour une visite du CRVI le 14 novembre prochain, laquelle aura lieu avant l'assemblée du conseil d'administration.

Résolution CA-3493

- CONSIDÉRANT
- la mission du Cégep de Lévis;
- CONSIDÉRANT
- que le Centre de robotique et de vision industrielles (CRVI) agit à titre de mandataire du cégep pour la gestion de son centre collégial de transfert technologique;
- CONSIDÉRANT
- l'article 5.2.4 de la *Convention de gestion entre le Cégep et le CRVI*, lequel stipule que le plan de travail du Centre, préalablement adopté par son conseil d'administration, est l'un des documents qui doit aussi être adopté par le conseil d'administration du cégep;

CONSIDÉRANT - l'adoption du plan de travail 2022-2023 du CRVI par son conseil d'administration, le 22 juin 2022;

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par M. Jean Caron et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration du Cégep de Lévis adopte le plan de travail 2022-2023 du CRVI incluant les prévisions budgétaires.

Les membres conviennent d'une pause de 10 minutes. La séance reprend à 20h52.

16.0 RAPPORT DES COMITÉS

16.1 COMMISSION DES ÉTUDES

La directrice des études fait part des principaux dossiers traités par la Commission des études lors des 12 rencontres qui ont eu lieu en 2021-2022.

À l'aide des procès-verbaux déposés, elle résume les points présentés aux séances du 3 mai et du 31 mai 2022 (réunion extraordinaire).

16.2 COMITÉ EXÉCUTIF

Le directeur général fait état des sujets traités lors des rencontres du 7 juin, du 21 juin (réunion extraordinaire) et du 30 août 2022 (réunion extraordinaire). Il souligne que ces procès-verbaux ont été adoptés, tels que rédigés, lors de la rencontre qui a eu lieu aujourd'hui à 17h.

16.3 COMITÉ D'AUDIT

La directrice des services administratifs est invitée à communiquer, verbalement, les sujets traités lors de la rencontre du 21 septembre durant laquelle il fut question de la présentation du mandat d'audit, du plan de travail du comité, du plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ainsi que du rôle du comité et de ses membres. Elle souligne que M. Daniel Darby a été désigné à titre de président du comité.

16.4 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

M. Jean Caron rappelle la composition de ce comité, lequel s'est réuni le 20 septembre dernier. Il communique les faits saillants de cette rencontre au cours de laquelle il fut question du plan de travail du comité, du programme d'accueil d'un nouveau membre au conseil et du plan de formation continue des administrateurs(trices). Il précise que le plan de formation 2022-2023 sera présenté au conseil administration, pour adoption, en novembre.

Pour tout élément à soumettre au comité en lien avec le fonctionnement du conseil d'administration, il invite les membres à en faire part à M^e Natascha Joncas.

16.5 DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRIGEANT D'ORGANISME

Conformément à l'article 4.1.1 du Règlement no 25 en lien avec les pouvoirs du conseil qui sont délégués au directeur général dans le cadre de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le directeur général résume la fiche déposée, laquelle fait état des décisions prises à cet égard depuis la dernière séance du conseil, soit du 15 juin jusqu'au 20 septembre 2022.

17.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire du conseil est prévue le lundi 14 novembre 2022.

18.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par M. Christopher Sirois et appuyé par Mme Mireille Doyon de lever l'assemblée à 21h05.


NATASCHA JONCAS
SECRÉTAIRE DU CONSEIL


EDITH LAFRENIÈRE
PRÉSIDENTE